

PROPOSANT «UN CONTRAT SOCIAL ORIENTE VERS LE FUTUR»

Ahmed Benbitour déplore l'absence de leadership

Invité hier de la Confédération des cadres de la finance et de la comptabilité (CCFC), lors d'un rencontre-débat. Les lundis de l'économie, l'ancien chef de gouvernement, M. Ahmed Benbitour, a révélé avoir quitté en 1996 l'exécutif parce que son propre projet de restructuration du secteur bancaire a été rejeté par les autorités alors en place. Un projet qui envisageait notamment la mise en place de 25 entités financières autour des cinq banques publiques qui activeraient, bien que, selon lui, ces établissements n'étaient que des annexes au Trésor public et ne participaient qu'à moins de 10% au financement des investissements. A ce propos, l'ancien ministre des Finances a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des règles de discipline financière au niveau des établissements bancaires et des entreprises, les premiers vivant grâce aux découverts des seconds. Sur un autre volet, l'hôte de la CCFC, tout en affirmant ignorer l'exact teneur de l'avant-projet de loi relative aux hydrocarbures, a néanmoins précisé que le projet qui circulait depuis 2000 et avait été gelé en 2003, en Conseil des ministres, par le chef de l'Etat, impliquait, derechef, que le permis d'exploration ne soit octroyé que sur simple arrêté du ministère des Finances et non par décret présidentiel. De même, ce projet prévoyait, selon lui, que les prérogatives et tâches en matière de gestion du domaine minier et autres aspects d'ordre technique soient retirées aux instances concernées (Direction générale

des hydrocarbures auprès du ministère de l'Energie et des Mines et Sonatrach en tant que secrétariat) et soient confiées à deux entités de régulation et relevant de la tutelle de l'énergie. Abordant la problématique de la privatisation des entreprises publiques, M. Benbitour a déploré l'absence et d'une définition "d'une seule hiérarchie bien claire dans la prise de décision" et de la volonté et d'instruments, telles les banques d'affaires, qui soient en adéquation, selon lui, avec la mise en œuvre de ce processus et l'expression de l'intérêt d'investisseurs nationaux privés. En fait, l'ancien chef de gouvernement qui a relevé que le secteur public a besoin d'être réformé a avancé un taux d'épargne publique de 47% - soit un fort différentiel entre le taux d'investissement et celui de la thésaurisation de l'économie nationale. Cela étant, il a estimé nécessaire de "se fixer un contenu, un objectif et une finalité" mais aussi "une démarche pragmatique et graduelle" en matière de réforme et de changement, étant dans l'impossibilité de "changer tout le monde d'un coup".

De fait, une question préalable de leadership, "malheureusement absent", et de responsabilité selon l'invité de la CCFC qui a proposé, lors de cette conférence, un contrat social orienté vers le futur et dont il a explicité et la teneur et les partenaires. Cela en relevant "la contradiction notable entre le contrat social en vigueur et les exigences des réformes économiques nécessaires ainsi que les moyens financiers disponibles". A ce

propos, et devant une assistance comptant parmi elle notamment l'ancien président de l'APN, M. Karim Younés, le conférencier a expliqué que l'Algérie qui est un "exportateur net de marchandises, capital et savoir" et n'étant pas sujette aux pressions extérieures, a besoin de définir "une politique nationale forte et autonome", ainsi qu'une stratégie en matière de développement technologique et d'accès au savoir. Ceci, en lançant "un diagnostic de l'état moral de la nation et l'état de l'économie nationale, en vue de définir un contrat social, un modèle de développement humain, les formes d'organisation et de fonctionnement des institutions politiques, économiques et administratives ainsi que la forme de partenariat entre l'Etat, la Société civile et le marché". Une fois le diagnostic réalisé, les premiers éléments de la mise en œuvre du contrat social pourraient comprendre, selon lui, un programme global d'engagement de la crise multidimensionnelle, appuyé sur une série d'actions urgentes. Une stratégie dont le succès de la mise en œuvre "passe nécessairement par une large compréhension et une large adhésion des partenaires sociaux, en commençant par un processus de dialogue efficace incluant la coopération et la communication avec tous les secteurs de la société civile, dans le but d'améliorer la perception de la population du processus de sortie de crise et d'obtenir l'adhésion nécessaire à l'implantation du programme, sans obstacles et sans retards".

Chérif Bennaceur

SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE EN DEBAT

Fiabilité de l'information et ses répercussions

La nécessité de moderniser le système d'information économique pour être en adéquation avec le marché libéral est le principal message du séminaire scientifique de deux jours, ayant pour thème : "Le système national d'information économique : état et perspectives" organisé par le Centre de recherche sur l'information scientifique technique (CERIST). L'information, ressource immatérielle, est pour les investisseurs aussi importante que les ressources financières et humaines d'où sa primordiale. Cependant, dans l'état actuel du marché algérien, différentes structures diffusent, dans certains cas, des informations contradictoires. Il est à citer, à titre d'exemple, le taux de chômage qui varie d'un département à l'autre. Un taux qui oscille entre 23 et 15% ! Selon les intervenants, un "système national d'information économique est à même de représenter le réel économique d'une nation, et ce, à travers la constitution de banques et bases de données de diffé-

rents types, de définir des circuits de collecte et de circulation de l'information, mettre en œuvre des nomenclatures diverses". Ainsi, l'information doit être fiable, car elle joue un rôle déterminant dans le pilotage et la régulation d'une économie. Le ministre de la Petite et Moyenne entreprise et de l'Artisanat, M. Mustapha Benbada, dira dans ce sens : "Dans le monde de l'entreprise et pour les porteurs de projets, l'acte d'investir, comme d'ailleurs pour l'acte d'exporter, il ne peut se concevoir et se réaliser sans que ses auteurs s'imprègnent et s'alimentent en données économiques et statistiques en rapport avec ces initiatives". M. Mustapha Benbada a rappelé que le projet en cours de réalisation sur le système d'information économique et statistique des PME vise la mise en œuvre d'une banque de données sur l'évolution quantitative et spatiale des PME et la mise en place d'une "infrastructure nationale (d'information) de type réseau". Le premier res-

ponsable de ce département a souligné que cette infrastructure accompagne la mise en place au niveau des wilayas des structures qui "constituent des relais et des sources d'information alimentant les bases de données locales spécifiques aux PME et aux artisans". Concernant sa réalisation, "elle repose sur le principe de la coordination intersectorielle pour les échanges et la normalisation des données", a précisé le ministre. Ceci, avant d'ajouter qu'un comité intersectoriel de coordination sur le système d'information économique et statistique des PME a été installé en 2003 dans cette optique. Enfin, la ministre déléguée chargée de la Recherche scientifique, Mme Souad Bendjaballah, a annoncé l'organisation à Alger, en avril prochain, d'un forum destiné à l'exposition et la vente des études universitaires dans les différents domaines de la recherche scientifique, notamment ceux revêtant un caractère économique et social.

Meriem Ouyahia

FACE AUX "AMBIGUITES"

DES REFORMES HOSPITALIERES

Les paramédicaux s'organisent

Afin de se positionner vis-à-vis de la nouvelle loi sanitaire, le Syndicat algérien des paramédicaux prend ses devants et anticipe sur l'application des axes de la réforme suite aux dernières déclarations du ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière qui avait annoncé que la nouvelle loi était fin prête. Pourtant, le Pr. Mourad Redjimi avait déclaré également que "la contractualisation ne signifie pas dépermanence" en essayant de rassurer le personnel médical et paramédical tout en signifiant que le nouveau système sanitaire doit se réorganiser et redéfinir les missions et rétributions.

Ilhem Tir - Alger (Le Soir) - Le Syndicat algérien des paramédicaux (SAP), agréé depuis le 4 septembre 2004 et structuré dans 46 wilayas en totalisant les 50 000 adhérents, est entré en phase de structuration et d'installation de ses assises. "C'est une étape déterminante pour nous en tant que nouveau syndicat afin de faire face aux imprévus qui peuvent découler de l'application des réformes hospitalières et particulièrement la nouvelle loi sanitaire", a souligné le secrétaire général du SAP, M. Ghachi Lounès.



Ce dernier, à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale du syndicat, s'est interrogé sur le contenu de cette loi ignorée jusqu'à présent par l'ensemble du personnel paramédical, selon ses convictions. "Qui est au courant de la révision du statut du personnel paramédical, de la contractualisation et des projets de services ?" a-t-il jugé en s'adressant à l'assistance. Des concepts nouveaux et pleins d'ambiguïtés pour les paramédicaux qui restent convaincus que l'application des réformes promises pourrait compromettre leur carrière professionnelle. Du côté de la tutelle, l'on confirme qu'une version de la loi sanitaire provisoire a été soumise pour concertation depuis le mois de février 2003. "Tout le monde a eu le temps de la consulter", confirme-t-on. Est-ce l'absence de dialogue qui est à l'origi-

ne de cette confusion ?

Quant aux paramédicaux, l'heure est à la mobilisation et à l'organisation si ce personnel majoritaire à travers les structures hospitalières voudrait négocier ou s'imposer en tant que partenaire incontournable. "Finie l'ère où l'on ne parlait que d'indemnités, il est temps que l'on s'intéresse à notre devenir dans le cadre de ces réformes engagées déjà sur le terrain", ajoute le SG du SAP. La détermination du personnel médical à s'organiser, se structurer est affichée et des élections des différentes instances sont programmées à travers toutes les structures de santé existantes. Les paramédicaux veulent aller plus loin en revendiquant la création d'un conseil national pour la protection de la profession.

I. T.

AFIN DE RECUPERER SES 7,2 MILLIARDS DE DINARS DE CREANCES

Algérie Télécom passe à l'offensive

Algérie Télécom, qui détient au moins 7,2 milliards de créances auprès des services publics, a fait savoir hier qu'elle venait d'engager une entreprise spécialisée qui devra, dans un premier temps, tenter de récupérer les sommes après négociations avant d'intenter des actions en justice. Une opération qui permettra à l'entreprise de tenter d'atteindre un semblant d'équilibre financier surtout que ses dettes atteignent les 33 milliards de dinars.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Algérie Télécom, dont l'ouverture du capital est prévue pour fin 2005, est en phase de choisir la banque conseil qui l'accompagnera dans un processus qui pourrait durer plus de 18 mois. Son P-DG qui était hier l'invité du forum d'El Moudjahid y voit une opportunité pour le redéploiement de l'entreprise qui pourra, à ses dires, tirer profit du savoir-faire de ses nouveaux partenaires. En attendant que cette opération soit finalisée, AT compte lancer un emprunt obligataire sur cinq ans avec un taux d'intérêt de 3,2% avec comme objectif "répondre au programme d'investissement tracé". Dans le même ordre d'idées, AT créera une quatrième filiale qui sera chargée de gérer ses ressources informatiques. Interpellé au sujet de la position de Mobilis, le P-DG d'AT a tenu à rappeler le contexte "difficile" dans lequel cette entreprise issue de la restructuration a vu le jour. "Dans tous les pays du monde, on procède d'abord à la réforme de l'opérateur historique avant d'ouvrir le marché", déplorant que les textes de la création d'Algérie Télécom qui ont prévu sa

création ne sont entrés en vigueur qu'en 2001. "Nous avons dû former, recruter et affronter la concurrence en même temps", a-t-il expliqué. L'ADSL, un produit proposé par Algérie Télécom, a été également au centre du débat. Interrogé au sujet d'une situation que certains assimilent à un monopole qui ne dit pas son nom, M. Ouarets a dû revenir sur l'historique de la convention qui le lie à l'EEPAD, seul distributeur pour l'heure de cette offre. "Nous n'avons pas privilégié l'EEPAD. Toutes les entreprises répondant aux critères mis en place par AT peuvent bénéficier de la même convention", a expliqué le P-DG d'Algérie Télécom avant d'ajouter que "peu importe qui commercialise ce produit, pourvu que ce dernier soit développé. Nous mettons à la disposition de nos partenaires notre réseau et nous récupérons 70% du chiffre d'affaires". Pour démontrer les retombées positives de cette opération, le P-DG d'AT a fait savoir que le coût d'une ligne ADSL vient de passer de 1900 DA à 1600 DA grâce à l'offre du chinois Huwaei. La distribution des factures de téléphone, point faible d'Algérie Télécom, a également été au menu. M. Ouarets, tout en reconnaissant les nombreux retards enregistrés, a fait savoir que son entreprise venait de signer cinq conventions avec Algérie Poste pour la sécurisation de l'acheminement des factures. Ces dernières bénéficieront désormais du même traitement qu'un colis EMS ou d'une lettre recommandée. Le client devra alors signer un accusé de réception, ce qui lui mettra à l'abri des coupures de lignes souvent dues au non-acheminement des factures.

N. I.